PROVINCE DE QUÉBEC MRC D'ARTHABASKA MUNICIPALITÉ DE MADDINGTON FALLS

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 NOVEMBRE 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Maddington Falls, tenue le 3 novembre 2020, à 20 h, par téléconférence.

Monsieur le maire, Ghislain Brûlé préside cette séance et les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Mme Eve-Lyne Marcotte - conseillère siège no 1

M. Fabien Pelletier - conseiller siège no 2

M. Éric Girard - conseiller siège no 3

M. Gaétan Légaré – conseiller siège no 4

Mme Denise Houle - conseillère siège no 5

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Est également présente :

Mme Stéphanie Hinse, directrice générale et secrétaire trésorière agissant à titre de secrétaire de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2020-11-130

CONSIDÉRANT

le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT

l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé jusqu'au 29 mars 2020 par le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020, jusqu'au 7 avril 2020 par le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020, jusqu'au 16 avril 2020 par le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020, jusqu'au 24 avril 2020 par le décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020, jusqu'au 29 avril 2020 par le décret numéro 478-2020 du 22 avril 2020, jusqu'au 6 mai 2020 par le décret numéro 483-2020 du 29 avril 2020, jusqu'au 13 mai 2020 par le décret numéro 501-2020 du 6 mai 2020, jusqu'au 20 mai 2020 par le décret numéro 509-2020 du 13 mai 2020, jusqu'au 27 mai 2020 par le décret numéro 531-2020 du 20 mai 2020, jusqu'au 3 juin 2020 par le décret numéro 544-2020 du 27 mai 2020, jusqu'au 10 juin 2020 par le décret numéro 572-2020 du 3 juin 2020, jusqu'au 17 juin 2020 par le décret numéro 593-2020 du 10 juin 2020, jusqu'au 23 juin 2020 par le décret numéro 630-2020 du 17 juin 2020, jusqu'au 30 juin 2020 par le décret numéro 667-2020 du 23 juin 2020, jusqu'au 8 juillet 2020 par le décret numéro 690-2020 du 30 juin 2020, jusqu'au 15 juillet 2020 par le décret numéro 717-2020 du 8 juillet 2020, jusqu'au 22 juillet 2020 par le décret numéro 807-2020 du 15 juillet 2020, jusqu'au 29 juillet 2020 par le décret numéro 811-2020 du 22 juillet 2020, jusqu'au 5 août 2020 par le décret numéro 814-2020 du 29 juillet 2020, jusqu'au 12 août 2020 par le décret numéro 815-2020 du 5 août 2020, jusqu'au 19 août 2020 par le décret numéro 818-2020 du 12 août 2020, jusqu'au 26 août 2020 par le décret numéro 845-2020 du 19 août 2020, jusqu'au 2 septembre 2020 par le décret numéro 895-2020 du 26 août 2020, jusqu'au 9 septembre 2020 par le décret numéro 917-2020 du 2 septembre 2020, jusqu'au 16 septembre 2020 par le décret numéro 925-2020 du 9 septembre 2020, jusqu'au 23 septembre 2020 par le décret numéro 948-2020 du 16 septembre 2020, jusqu'au 30 septembre 2020 par le décret numéro 965-2020 du 23 septembre 2020, jusqu'au 7 octobre 2020 par le décret numéro 1000-2020 du 30 septembre 2020, jusqu'au 14 octobre 2020 par le décret numéro 1023-2020 du 7 octobre 2020 et jusqu'au 4 novembre par le décret numéro 1113-2020 du 28 octobre;

CONSIDÉRANT

l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT QU'

il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Fabien Pelletier Appuyé par Mme Eve-Lyne Marcotte Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence.

Adoptée.

La séance est déclarée ouverte 20 h 17.

2020-11-131 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de Mme Denise Houle Appuyée par Mme Eve-Lyne Marcotte Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté



MUNICIPALITÉ DE MADDINGTON FALLS

Séance ordinaire du conseil municipal du 3 novembre 2020 à 20 h

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Administration et finances
 - 3.1. Liste des comptes à payer
 - 3.2. Dépôt des états comparatifs
 - 3.3. Emprunt temporaire
 - 3.4. Internet Sogetel
 - 3.5. Subvention FDT
 - 3.6. Démission de Mme Mercier Conseillère siège # 6
- 4. Sécurité publique
- 5. Travaux publics
 - 5.1. TECQ 2019-2023
- 6. Hygiène du milieu
 - 6.1. Coût supplémentaire par tonne de matières recyclables
- 7. Aménagement et urbanisme
 - 7.1. Hydro-Québec vente du lot 5 652 290
- 3. Loisirs et culture
 - 8.1. Location de la salle CIUSSS MCQ
 - 8.2. Subvention mise à niveau et amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activité de plein air
- 9. Sujets divers
- 10. Rapport des élus
- 11. Période de questions
- 12. Levée de la séance

Adoptée.

3. ADMINISTRATION ET FINANCES

2020-11-132 3.1 LISTE DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE les conseillers et conseillères ont reçu la liste des comptes à payer plus de 72 heures avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Eve-Lyne Marcotte Appuyée par M. Gaétan Légaré Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le rapport détaillé des revenus et des dépenses soumis par la directrice générale et secrétaire-trésorière, et que cette dernière soit autorisée à payer lesdites dépenses.

Les revenus et les dépenses sont :

Revenus		
Taxes		5 650,17 \$
Permis		280,00 \$
Divers		0 \$
	Total	5 930,17 \$
Dépenses		
Paies élus		2 132,19 \$
Salaires employés		3 696,34 \$
Comptes payés		3 764,77 \$
Comptes à payer		335 895,53 \$
	Total	345 488,83 \$

Adoptée

2020-11-133 3.2 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS

CONSIDÉRANT QUE l'article 176.4 du Code Municipal du Québec indique que la

secrétaire-trésorière doit déposer deux états comparatifs lors de la dernière séance ordinaire du conseil tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice

financier suivant doit être adopté;

CONSIDÉRANT QUE Le premier état comparatif compare les revenus et dépenses

de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE Le second état comparatif compare les revenus et dépenses

dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors le secrétaire-trésorier, et

ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Denise Houle Appuyée par M. Eric Girard Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter les états financiers comparatifs déposés par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Que les états comparatifs se résument à ce qui suit :

1er état comparatif – du 1er janvier au 30 septembre

	Réalisation 2020	Réalisation 2019
Revenus	476 115,31 \$	485 796,22 \$
Dépenses	(355 084,42 \$)	(394 285,62 \$)
Conciliation à des fins fiscales	(284 762,72 \$)	(83 095,45 \$)
Surplus (déficit)	(163 731,83 \$)	8 415,15 \$

2e état comparatif – pour l'année 2020

	Budget	Réalisations prévues
Revenus	1 077 285,00 \$	807 885,00 \$
Dépenses	(632 605,00 \$)	(468 523,00 \$)
Conciliation à des fins fiscales	(444 680,00 \$)	(233 552,00 \$)
Surplus (déficit)	0,00 \$	105 810,00 \$

Adoptée

2020-11-134 3.3 EMPRUNT TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a plusieurs comptes à recevoir dont la

subvention de la TECQ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux en lien avec des subventions sont faits et la

Municipalité doit en supporter les frais jusqu'à la réception de

la subvention;

CONSIDÉRANT QUE ces frais réduisent la liquidité de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Fabien Pelletier Appuyée par Mme Eve-Lyne Marcotte Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Maddington contracte un prêt temporaire au montant de 209 000 \$. Le montant autorisé du prêt correspond au total de la TECQ 2019-2023 de 699 448 \$ mais seulement un montant de 209 000 \$ sera demandé par cette résolution.

D'autoriser, le Maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à emprunter et à signer tout document requis auprès de la Caisse Desjardins, sous forme de billets à demande.

Adoptée

2020-11-135 3.4 INTERNET - SOGETEL

CONSIDÉRANT QUE l'internet du bureau municipal ne fonctionne pas toujours

correctement:

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a fait des

demandes de prix auprès de 3 fournisseurs d'internet;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Fabien Pelletier Appuyée par Mme Denise Houle Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à changer de fournisseur d'Internet et à signer un contrat de 5 ans avec la compagnie Sogetel pour la fourniture d'internet et de téléphonie au bureau municipal.

Adoptée

2020-11-136 3.5 SUBVENTION FDT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité bénéficie d'une subvention du Fonds de

développement des territoires (FDT);

CONSIDÉRANT QU' il reste des travaux à faire pour mener à bien les projets;

CONSIDÉRANT QUE les séances du conseil sont mensuelles et que les travaux

doivent être terminés avant le 31 mars 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Eve-Lyne Marcotte Appuyée par Mme Denise Houle Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder aux travaux restants des projets, dont l'éclairage du terrain de volley-ball, l'installation des jeux extérieurs, la confection et l'installation des numéros civiques.

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière se réfère aux élus lors de ses démarches

Adoptée

3.6 DÉMISSION DE MME MERCIER - CONSEILLÈRE SIÈGE # 6

CONSIDÉRANT QUE Mme Diane Mercier a remis sa démission, à titre de

conseillère au siège numéro 6, le 8 octobre dernier;

EN CONSÉQUENCE,

La directrice générale et secrétaire-trésorière déclare le poste de conseiller au siège numéro 6 vacant.

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5. TRAVAUX PUBLICS

2020-11-137 5.1 TECQ 2019-2023

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux

modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui

s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la

ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Fabien Pelletier Appuyée par Mme Denise Houle Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celleci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Adoptée

6. HYGIÈNE DU MILIEU

2020-11-138 6.1 COÛT SUPPLÉMENTAIRE PAR TONNE DE MATIÈRES RECYCLABLES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Maddington Falls a délégué sa compétence

en gestion des matières résiduelles à la MRC d'Arthabaska;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Arthabaska a délégué cette compétence à Gesterra;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration est composé de 3 administrateurs

publics et de 2 administrateurs privés;

CONSIDÉRANT QUE l'orientation de Gesterra passe par une augmentation pour le

traitement des matières recyclable pour 2021 de 57%;

CONSIDÉRANT QUE la présentation sur la vision et l'orientation pour l'achat d'un

2e centre de tri ainsi que la tarification sur 5 ans pour les municipalités est basé sur un volume fictif et une hypothèse

de performance de l'opérateur actuel;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Maddington Falls est en désaccord sur des

décisions prisent sur des spéculations;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Gaétan Légaré Appuyée par Mme Denise Houle Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le présent texte sera disponible à la population et aux futurs administrateurs relatant ainsi les craintes de la Municipalité de Maddington Falls sur un plan d'action très risqué pour un tarif supérieur aux autres MRC du Québec.

Adoptée

7. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2020-11-139 7.1 HYDRO-QUÉBEC - VENTE DU LOT 5 652 290

CONSIDÉRANT QU' Hydro-Québec offre de vendre, en priorité, à la Municipalité le

lot 5 652 290 (situé sur les berges de la rivière dans le secteur du Lac Ginette) d'une superficie de 7,43 hectares au coût de

3 850 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Gaétan Légaré Appuyée par Mme Denise Houle Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De refuser l'offre d'Hydro-Québec.

Adoptée

8. LOISIRS ET CULTURE

À 20 H 55, LA COMMUNICATION A COUPÉE, LA SÉANCE A REPRISE À 20 H 59 LORSQUE TOUS LES ÉLUS ONT JOINT LA TÉLÉCONFÉRENCE

2020-11-140 8.1 LOCATION DE LA SALLE - CIUSSS MCQ

CONSIDÉRANT QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux

de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec (CIUSSS MCQ) aimerait faire une présence de repérage psychosocial à

Maddington;

CONSIDÉRANT QUE cette rencontre aura lieu le 19 novembre de 9 h 30 à 11 h 30;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Eve-Lyne Marcotte Appuyée par M. Eric Girard Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De prêter gratuitement la salle au CIUSSS MCQ pour la réalisation de cette rencontre.

De diffuser et publier les informations de cette rencontre sur les diverses platesformes de la municipalité et le panneau électronique.

Adoptée

2020-11-141 8.2 Subvention mise à niveau et amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activité de plein air

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Maddington Falls est un organisme

admissible pour déposer une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme de soutien à la mise à niveau et à* l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités

de plein air (PSSPA);

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Denise Houle Appuyée par M. Gaétan Légaré Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de Maddington Falls autorise la présentation d'un projet au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air.

Que la Municipalité de Maddington Falls s'engage à payer sa part des coûts admissibles au projet qui représente 20 % du montant total et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier.

Que la Municipalité de Maddington Falls désigne la directrice générale et secrétaire-trésorière comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adoptée

9. SUJETS DIVERS

10.1 TIRAGE DES TROUSSES 72 HEURES

Au cours de l'après-midi du 3 novembre 2020, la directrice générale et secrétairetrésorière a fait le tirage des trousses 72 heures. Les participants au tirage devaient s'inscrire à SUMUM, 214 inscriptions ont été faites. Les gagnants sont : Jacques-André Boudreault, Jacques Lebeau et Gilles Légaré.

10. RAPPORT DES ÉLUS

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

2020-11-142 12. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés et discutés; EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Fabien Pelletier Appuyée par Mme Eve-Lyne Marcotte

Que la séance soit levée à 21 h 38.

Adoptée

Stéphanie Hinse,
Directrice générale et secrétaire-trésorière